



Arras, le 14 juin 2017

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Situation migratoire sur Calais**

Un communiqué du Défenseur des droits évoque les conditions de vie des personnes exilées sur Calais en mettant en cause l'action des services de l'État dans la gestion de la situation migratoire.

Le préfet du Pas-de-Calais, Fabien SUDRY, rappelle que, depuis le démantèlement de la lande de Calais où vivaient plusieurs milliers de personnes dans des conditions précaires et difficiles, l'objectif des pouvoirs publics est d'éviter sur ce territoire la réapparition de campements permanents, afin de préserver l'ordre public et la sécurité, tant dans l'intérêt de la population calaisienne que des migrants eux-mêmes qui risquent leur vie en tentant de passer clandestinement en Grande-Bretagne.

C'est la raison pour laquelle un dispositif important de sécurité est maintenu sur le Calaisis, avec le moyen de forces mobiles.

Ces moyens ont aussi pour objectif de lutter contre l'immigration irrégulière et les filières de passeurs qui doivent être démantelées. Si les personnes qui demandent l'asile ont vocation bien entendu à être prises en charge dans le cadre des dispositifs organisés d'hébergement hors du Calais, celles qui sont en situation irrégulière font l'objet de procédures d'éloignement dans le respect du droit et sous le contrôle du juge.

Les distributions de repas sont possibles en coordination avec les pouvoirs publics. Elles sont toutefois limitées dans l'espace et dans le temps pour ne pas conduire à la réapparition de points de fixation.

Les mineurs se voient par ailleurs proposer systématiquement une mise à l'abri conformément à la législation sur la protection de l'enfance au foyer du jeune réfugié de Saint-Omer géré par France Terre d'Asile.

Quant à la demande d'asile, elle est possible dans le dispositif de droit commun. Tout migrant peut ainsi déposer une demande d'asile auprès de la préfecture de région à Lille pour être prise en charge. Une antenne de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a été maintenue sur Calais pour accompagner les personnes qui le souhaitent.



Les migrants présents sur Calais sont, dans leur grande majorité, des hommes isolés, mais les quelques familles présentes sont suivies et des mises à l'abri sont proposées lorsque cela apparaît nécessaire.

Quant aux forces de l'ordre, elles effectuent avec discernement et professionnalisme un travail difficile dans le respect du droit. Leur implication est reconnue par la population de Calais et par l'ensemble des responsables publics et socio-professionnels.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, leur renouvelle son soutien et sa confiance.

Il se tient à la disposition du Défenseur des droits pour échanger sur l'action des services de l'Etat.